

2017_CT2_114

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution de subventions aux associations à caractère économique - Approbation d'une convention

Le 23 mars 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 mars 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy - AMEN Mireille – AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François - DAGORNE Robert – DELAVET Christian - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud - MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AUGHEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BARRET Guy – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à MERCIER Arnaud – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à TALASSINOS Luc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à GERARD Jacky – LAGIER Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MALAUZAT Irène donne pouvoir à TAULAN Francis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger - MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – TERME Françoise donne pouvoir à SUSINI Jules – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – CRISTIANI Georges - GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique - YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Henri LAFON donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_114-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi
Interventions économiques

■ Séance du 23 mars 2017

05_2_11

**■ Attribution de subventions aux associations à caractère économique -
Approbation d'une convention**

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'aide aux acteurs économiques de proximité fait partie de la stratégie de développement économique retenue par le Pays d'Aix.

A ce titre, ce dernier propose de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique :

1. LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES,
Ces associations ont pour vocation de proposer une assistance et un accompagnement aux porteurs de projets. Elles proposent un éventail de dispositifs capables d'évaluer la faisabilité du projet, sa fiabilité, sa viabilité... et permettent ainsi de limiter les risques d'échecs.
Chaque association a sa spécificité et une bonne connaissance des acteurs leur permet de cerner les besoins du porteur de projet et de le diriger jusqu'à son interlocuteur privilégié.
2. LE SOUTIEN À L'INNOVATION ET AUX FILIÈRES D'EXCELLENCE,
La politique de soutien aux filières d'excellence se caractérise par une politique d'accompagnement des pôles de compétitivité, structures créées par l'Etat. Mise en place en 2005, la politique des pôles de compétitivité a pour objectif de renforcer la compétitivité de l'économie française et de développer la croissance et l'emploi.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_114-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

Elle encourage les démarches partenariales entre trois acteurs clés de l'innovation (les entreprises, les établissements de recherche et les organismes de formation), autour d'une stratégie commune, sur une thématique et un territoire donnés. L'Etat a commandé à ce jour deux évaluations des Pôles.

3. LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Ces associations ont pour vocation de tisser sur les zones principales d'activités des réseaux d'échanges et d'informations, de mutualiser les offres de services (déchets, transports, sécurité, emplois...). Elles sont indispensables au bon fonctionnement d'une zone.

4. ANIMATIONS, COMMUNICATION, ÉVÉNEMENTS À CARACTÈRE ÉCONOMIQUE

Il s'agit de permettre à des associations qui n'ont pas toutes un caractère strictement économique de maintenir des événements ancrés dans les communes et qui procèdent de façon indirecte au rayonnement du territoire.

Sigles :

ICE	Innovation et Création d'Entreprise
PC	Pôle de Compétitivité
ZA	Zone d'Activité
ANIM°	Animation, communication, événements à caractère économique

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'un montant total de 63.000 aux 4 associations suivantes (cf. tableau en annexe) :

ARCSIS.....	23.000 €
EA ECO-ENTREPRISES	15.000 €
COUVEUSE INTERFACE	10.000 €
IRCE.....	15.000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2010-A099 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 2 mars 2017.

<p>Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_114-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :</p>

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- La volonté du Pays d'Aix de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle de son territoire des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribué aux 4 associations sus-mentionnées un montant total de subventions de 63.000 €.

Article 2 :

Les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association ARCSIS sont approuvés.

Article 3 :

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention ci-annexée.

Article 4 :

La dépense en résultant sera imputée sur la ligne 3A/61/6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_114-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :

CONVENTION D'OBJECTIFS N° 2017/06**ENTRE LES SOUSSIGNES :****L'E.P.C.I.****LA MÉTROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE****Territoire du Pays d'Aix
8, place Jeanne d'Arc – CS 40868
13626 AIX-EN-PROVENCE cédex 1**

représenté par

**Monsieur Roger PELLENC, Vice-Président délégué
Développement économique, Emploi, Formation et Insertion
dûment habilité à signer la présente convention par délibération
N° xxxxxxxx du 23 mars 2017**

ci-après désigné

« Le Pays d'Aix »**ET**

l'Association

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR LES COMPOSANTS ET
SYSTEMES INTEGRES SECURISES (ARCSIS)**

sise

**Place Paul Borde
13790 ROUSSET**

représentée par

sa Présidente, Madame Valérie SERRADEIL

ci-après désignée

« l'association »

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- VU le décret N° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations ;
- VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 ;
- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 ;
- VU la délibération N° 2007-A444 du 14 décembre 2007 approuvant un modèle de convention financière spécifique aux pôles de compétitivité ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_114-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

- VU la délibération N°2010-A099 du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques ;
- VU la demande de l'association enregistrée au guichet unique sous le N° 2017-272 ;
- VU la délibération N° xxxxxxxxxx du Conseil de Territoire du 23 mars 2017 autorisant le versement de la subvention attribuée à l'association ARCSIS pour la réalisation du programme d'actions faisant l'objet de la présente convention,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a mis en place une politique d'accompagnement des pôles de compétitivité et des associations ayant un impact significatif sur la vie économique et la structuration des filières d'excellence sur le territoire. Fédérant les acteurs industriels et académiques, ces pôles génèrent en effet une activité « recherche et développement » importante et favorisent la création d'emplois et de richesse.

Les actions menées par ces structures doivent s'articuler autour de plusieurs démarches :

- structuration de la filière et mise en réseau des acteurs à l'échelle du territoire (acteurs industriels et académiques, PME et grands groupes, acteurs institutionnels et académiques...),
- animation du réseau,
- actions de formation et de sensibilisation proposées aux adhérents,
- programmes de soutien à la croissance des PME,
- organisation de réunions et de conférences thématiques,
- actions de lobbying et de communication,
- missions à l'international,
- montage et labellisation de projets de R&D collaboratifs,
- ingénierie financière.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ASSOCIATION

L'association ARCSIS a pour objet, selon ses statuts, de :

- ✓ Réunir les acteurs de la Recherche publique et privée, de l'industrie (PME et grands groupes) et les institutionnels de la région PACA du domaine au sein d'une même instance représentative ;
- ✓ Favoriser les liens et les transferts de technologies entre les PME, les grands groupes et les centres de recherche publics ou privés, dans le but d'accélérer et fiabiliser l'industrialisation de solutions communicantes sécurisées par voie de mutualisation de moyens et de compétences (projets CIM PACA) en participant notamment au montage de financements et à la gestion de programmes de recherches dans le Domaine en les labellisant projets CIM PACA proposés par les plates-formes, à travers les avis du Comité Stratégique (dans la limite de la confidentialité existant entre des groupes concurrents) ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_114-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

- ✓ Promouvoir et valoriser la filière microélectronique et des objets communicants sécurisés associés en Région PACA.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir un cadre conventionnel entre le Pays d'Aix et l'association ARCSIS et de fixer les obligations respectives des deux parties.

ARTICLE 3 : OBJET DE LA SUBVENTION

La Métropole s'engage à subventionner l'association pour la réalisation des actions qu'elle initie dans le cadre de ses missions.

En 2017, son programme d'animation de la filière microélectronique PACA s'articulera autour de 2 axes :

Renforcement de la communication d'ARCSIS, afin de promouvoir toujours mieux la filière microélectronique dans la région PACA, ainsi qu'aux niveaux national et international :

- **Lettre d'information** (biannuelle, papier+net, 500 destinataires acteurs économiques de la microélectronique) ;
- **Lettre aRC6** relatant des événements internes à l'association (11 mails/an, 100 destinataires membres et partenaires proches) ; -
- **Newsletters mensuelles** contenant des informations aussi bien internes qu'externes (11 mails/an, 1200 contacts) ;
- **Site internet** mis à jour en permanence avec les news, les membres, les publications, le compte-rendu des événements organisés, les demandes et offres d'emploi.

Valorisation de la recherche de l'écosystème microélectronique PACA : Autour d'axes stratégiques définis par la communauté microélectronique PACA, il s'agit pour ARCSIS d'assurer la promotion de ces axes par l'organisation d'événements ciblés visant à enrichir les compétences du territoire et initier des coopérations scientifiques inter et intra-régionales.

Ainsi, un cycle de conférences techniques (IPSO, SENSO, E_NVM), initié en 2011 puis reconduit les années suivantes, a permis de couvrir avec régularité les aspects jugés prioritaires des métiers de la microélectronique. Ces conférences se déroulent sur 2 jours pleins (3 pour SENSO), attirent entre 100 et 200 chercheurs académiques et industriels chacune. Leur périodicité dépend de plusieurs facteurs : criticité au sein de l'écosystème, rapidité d'évolution des technologies étudiées, . ARCSIS prévoit d'organiser en 2017 les conférences précédemment citées.

En parallèle, sous l'impulsion du Comité stratégique d'ARCSIS, des forums thématiques sont organisés depuis 2016 : ils consistent à proposer une journée complète de présentations et visites, délocalisées et thématiques en fonction du lieu d'accueil. L'organisation de trois forums est prévue en 2017.

L'association s'engage, quant à elle, à mobiliser tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces actions.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_114-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

L'association s'engage par ailleurs à faire de la Métropole un partenaire actif du pôle et de son devenir en :

- ✓ l'invitant aux différents comités de pilotage et réunions des financeurs de l'association afin de l'informer régulièrement de l'état d'avancement de ses projets. l'associant aux différentes manifestations (colloques, conférences, salons...) organisées par le pôle.
- ✓ lui fournissant régulièrement les données nécessaires à l'appréciation de ses activités par les élus métropolitains (adhérents du Pays d'Aix, projets labellisés, financeurs mobilisés, projets financés impliquant des entreprises du Pays d'Aix...).

Elle s'engage enfin à impliquer les PME et TPE qui constituent l'essentiel du tissu économique du Pays d'Aix dans les actions et les projets de R&D portés par ARCSIS.

ARTICLE 4 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DU PAYS D'AIX

Le budget prévisionnel de fonctionnement de l'association est d'un montant de 158.629 € pour la période couverte par la présente convention.

La participation du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 23.000 €, soit 14,50 % du coût total prévisionnel.

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation du Pays d'Aix ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation du Pays d'Aix sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées.

Seront prises en compte dans le cadre de la présente convention les dépenses réalisées entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

La participation du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

- Un acompte de 80 % du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par l'assemblée délibérante du Territoire du Pays d'Aix et la signature de la présente convention ;
- Le solde, après production :
 - ✓ du compte de résultat final de l'association, signé et certifié par le président et le trésorier de l'association.

Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'association. Il prendra en compte les recettes et les dépenses réelles afférentes au fonctionnement de l'association.

- ✓ d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées,

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_114-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

- ✓ des derniers bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

Les versements seront effectués sur le compte n° 30003/00164/00037260342/39 ouvert auprès de la Société Générale par l'association.

ARTICLE 6 : CONTROLE ET SUIVI

Six mois au plus tard après l'échéance de la convention, l'association ARCSIS s'engage à produire un bilan financier, qualitatif et quantitatif, attestant notamment la réalisation du plan de financement.

Si ce bilan final de l'action fait apparaître un trop-perçu du Pays d'Aix au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'association pour le reversement des sommes indûment perçues.

L'association ARCSIS s'engage à :

- ✓ produire sur simple demande du Pays d'Aix tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action subventionnée (rapport d'activité, supports de communication et extraits de presse...),
- ✓ accepter le contrôle du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet ; ce contrôle pourra notamment porter sur les pièces justificatives des dépenses,
- ✓ reverser au Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année suivant celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

ARTICLE 7 : PUBLICITE - COMMUNICATION

L'association ARCSIS s'engage à :

- ✓ apposer le logo de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation de l'opération subventionnée,
- ✓ faire valoir la participation de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix dans l'ensemble de sa production de communication,
- ✓ transmettre à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence - Territoire du Pays d'Aix/ Direction des Interventions Economiques un original ou une copie/photographie des supports de communication permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_114-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité du Pays d'Aix. Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

ARTICLE 9 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'association de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si les documents listés à l'article 6 ne sont pas produits **six mois au plus tard après l'échéance de la convention**, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'association sont non fondées.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application des termes de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de Marseille territorialement compétent.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_114-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

N° GU	Association	Domaine d'activité	Subvention N-1	Budget 2017	Subvention sollicitée	Subvention Proposée	Convention d'objectifs Oui/non
272	ARCSIS	PC	23 000 €	158 629 €	25 000 €	23 000 €	OUI
268	EA-ECO ENTREPRISES	PC	10 000 €	271 867 €	30 000 €	15 000 €	NON
344	COUVEUSE INTERFACE	ICE	10 000 €	44 500 €	13 000 €	10 000 €	NON
405	IRCE	ICE	16000 €	90 500 €	35 500 €	15 000 €	NON
					TOTAL	63 000 €	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_114-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

DOSSIER N° 2017-272	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 103699	28 février 2017	23 mars 2017	30 mars 2017
ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR LES COMPOSANTS ET LES SYSTEMES INTEGRES SECURISES (ARCSIS)			
PRÉSIDENT	Madame Valérie SERRADEIL	SIÈGE	ROUSSET
OBJET STATUTAIRE	Créée en 1994, l'association a pour vocation d'animer et de favoriser le développement de la filière microélectronique et des objets communicants en région PACA, en renforçant les liens entre les grandes entreprises, les PME et les acteurs de l'enseignement et de la recherche.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>En 2017, le programme d'animation mis en œuvre par ARCSIS s'articulera autour de 2 axes :</p> <p>Renforcement de la communication d'ARCSIS, afin de promouvoir toujours mieux la filière microélectronique dans la région PACA, ainsi qu'aux niveaux national et international : Lettre d'information (biannuelle, papier+net, 500 destinataires acteurs économiques de la microélectronique) ; Lettre aRC6 relatant des événements internes à l'association (11 mails/an, 100 destinataires membres et partenaires proches) ; Newsletters mensuelles contenant des informations aussi bien internes qu'externes (11 mails/an, 1200 contacts) ;</p> <p>Site internet mis à jour en permanence avec les news, les membres, les publications, le compte-rendu des événements organisés, les demandes et offres d'emploi.</p> <p>Valorisation de la recherche de l'écosystème microélectronique PACA : Autour d'axes stratégiques définis par la communauté microélectronique PACA, il s'agit pour ARCSIS d'assurer la promotion de ces axes par l'organisation d'événements ciblés visant à enrichir les compétences du territoire et initier des coopérations scientifiques inter et intra-régionales.</p> <p>Ainsi, un cycle de conférences techniques (IPSO, SENSO, E_NVM) a été initié en 2011 permettant de couvrir avec régularité les aspects jugés prioritaires des métiers de la microélectronique. Ces conférences, 2 ou 3 selon les années, se déroulent sur 2 jours pleins (3 pour SENSO), attirent entre 100 et 200 chercheurs académiques et industriels chacune. Leur périodicité dépend de plusieurs facteurs : criticité au sein de l'écosystème, rapidité d'évolution des technologies étudiées, .</p> <p>ARCSIS prévoit d'organiser en 2017 les trois conférences précédemment citées.</p> <p>En parallèle, sous l'impulsion du Comité stratégique d'ARCSIS, des forums thématiques sont organisés depuis 2016 : ils consistent à proposer une journée complète de présentations et visites, délocalisées et thématiques en fonction du lieu d'accueil.</p> <p>L'organisation de trois forums est d'ores et déjà prévue en 2017.</p>		
AUTRES FINANCEURS	CR PACA = 44.167 € CD13 =26.787 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	158.629 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2016	222.257 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2017	25.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2016	25.000 €
SUBVENTION 2017 PROPOSÉE	23.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2016	23.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	14,50 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	10,35 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_114-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	01/2017 -> 12/2017
Lieu(x) de réalisation	Région PACA
Contenus et objectifs de l'action	Animation de la filière muséologique PACA
Public(s) ciblé(s)	7 ^{ème} Groupe / IPE / PPE / Etat / collectivités / Enseignants
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	12 mois
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

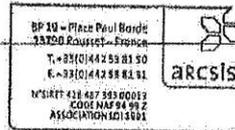
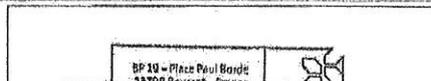
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	35 000
Matières et fournitures	2 013	Cotisations	27 678
Services extérieurs	21 013	Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	44 167
Assurances	1 265	Département (s)	26 787
		Commune (s)	
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	25 000
Autres Services extérieurs		Territoire du Pays d'Aix	25 000
Honoraires	2 300	Territoire Marseille Provence	
Publicité	5 000	Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	2 920	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel		Territoire Pays de Martigues	
Salaire brut	74 368	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	48 450	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux	1 300	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		
TOTAL CHARGES :	158 629	TOTAL PRODUITS :	158 629

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de 25 000 € représente ... 15,76 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à ... Roussé ... Cachet de l'Association :
Le ... 26/03/2016



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_114-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

DOSSIER N° 2017-268	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 104459	28 février 2017	23 mars 2017	30 mars 2017
EA ECO-ENTREPRISES			
PRÉSIDENT	Monsieur Laurent GALDEMAS	SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE
OBJET STATUTAIRE	Créé en 1996 sous le nom d'Ea Eco-entreprises, le cluster a pour objet de favoriser l'innovation dans le domaine de l'environnement, de promouvoir les actions de développement scientifique, technique et économique des acteurs de ce domaine, d'animer la filière par le biais de formations, de rencontres et de mises en réseau. Reconnu pour son expertise dans le domaine de l'eau, Ea porte la délégation PACA du Pôle Eau depuis 2010		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Première association d'éco-entreprises, le cluster Ea Eco-entreprises qui compte 140 membres parmi lesquels plus de 127 entreprises, dont 46 implantées sur le Pays d'Aix, présente la particularité de rassembler des TPE/PME oeuvrant dans différentes filières complémentaires (déchets, eau, sites et sols pollués, génie écologique, qualité de l'air...) et offre ainsi la possibilité de proposer une approche globale interdisciplinaire propice au développement économique et à une vision systémique des problématiques environnementales.</p> <p>Seul cluster à rassembler différentes filières dédiées au développement durable, Ea Eco-entreprises a amorcé une mutation qui doit l'amener à se positionner comme un facilitateur de la transition des territoires en valorisant les solutions opérationnelles de ses membres.</p> <p>Pour y parvenir, plusieurs leviers de compétitivité font l'objet d'actions en 2017 sur le territoire du Pays d'Aix (Technopôle de l'Arbois ou entreprises du Pays d'Aix) articulées autour de 4 axes :</p> <p>1) Innovation : Encourager la culture de l'innovation + Accompagner individuellement les entreprises</p> <p>2) Développement réseau et animation : Renforcement du réseau et des actions d'animation inter-membres + Valorisation des compétences et savoir-faire + Appui au développement de partenariats GG/PME</p> <p>3) International : Dispositif de veille + Programme de détection des primo-exportateurs + Promotion des éco-PME</p> <p>4) Emploi/Formation : Proposer une offre de formation spécifique + Accompagner les membres sur leurs problématiques RH</p>		
AUTRES FINANCEURS	CR PACA= 120.000 €	CD13 = 15.000 €	
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	271.876 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	432.803 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2017	30.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2016	30.000 €
SUBVENTION 2017 PROPOSÉE	15.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2016	10.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	5,52 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	2,31 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_114-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	
Lieu(x) de réalisation	
Contenus et objectifs de l'action	
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DEPENSES = RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	10480	Vente	36876
Prestations de services	5600	Autres produits	
Matières et fournitures	400	Cotisations	7000
	4430	Subventions demandées :	
Services extérieurs	13760	Etat (à détailler)	
Locations	8800	Région (s) PACA	120000
Entretien	2720	Département (s) ... 13	15000
Assurances	2240	Commune (s)	
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs	32000	Territoire du Pays d'Aix	30000
Honoraires	8800	Territoire Marseille Provence	
Publicité	3040	Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	11200	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Frais postaux et bancaires	8960	Territoire Istres - Ouest Provence	
Charges de personnel	215636	Territoire Pays de Martigues	
Salaires bruts	144354	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	71282	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		
TOTAL CHARGES :	271876	TOTAL PRODUITS :	271876

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire La subvention demandée à la METROPOLE de 30000 € représente 11 % du total des produits hors contributions volontaires (Montant demandé / Total des produits x 100)

Fait à Aix en Provence le 30/03/2016 Cachet de l'Association :

La éco-entreprises
 Europôle de l'Arbois - BP 20065
 13545 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 4
 Tél. 04.42.97.10.15 - Fax 04.42.97.10.56
 SIRET 412 138 105 03028

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20170323-
 2017_CT2_114-DE
 Date de télétransmission :
 31/03/2017
 Date de réception préfecture :

DOSSIER N° 2017-344	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 108788	28 février 2017	23 mars 2017	30 mars 2017
COUVEUSE INTERFACE			
PRÉSIDENT	Monsieur Patrick TORRE	SIÈGE	MARSEILLE
SIÈGE	MARSEILLE		
OBJET STATUTAIRE	Créée en 1999, la couveuse Interface a pour objet de permettre à des demandeurs d'emploi à la recherche d'une autonomie de se préparer et tester la viabilité économique de leur projet, ainsi que se former au métier de chef d'entreprise avant de procéder à la création de l'entreprise.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>En 2017, la couveuse souhaite poursuivre l'action qu'elle a engagée depuis 2007 sur le territoire de la CPA, laquelle consiste à permettre aux porteurs de projet de bénéficier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un hébergement juridique, afin de tester la viabilité économique de leur projet • d'un accompagnement personnalisé et d'une mise en situation réelle, afin d'apprendre à exercer le métier de chef d'entreprise • de formations spécifiques sur les thèmes : comptabilité et gestion, outils comptables, commercial et communication, juridique, fiscalité et social • d'une mise en réseau à travers des ateliers d'échanges et thématiques animés par des intervenants extérieurs sur la création d'entreprise • d'un suivi administratif et comptable assuré par la couveuse • d'un suivi post création sur 12 mois <p>Cette année, la couveuse Interface souhaite en outre développer l'approche filière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une part, la filière des services à la personne en proposant aux entrepreneurs à l'essai de s'approprier le métier de chef d'entreprise dans ce secteur au travers d'un accompagnement et de formations spécifiques « services à la personne » (réglementation du secteur, marketing des services, organisation administrative adaptée SAP , élaboration du dossier de demande d'agrément) - D'autre part, la filière des métiers du patrimoine, de l'ingénierie et du bâtiment en offrant aux porteurs de projet la possibilité de tester leur activité tout en bénéficiant de l'assurance décennale bâtiment et de celle de bureau d'études, ainsi que de formations spécifiques BTP ingénierie. <p>Concernant l'antenne d'Aix-en-Provence, son objectif sur l'année est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'accueillir 40 porteurs de projet ▪ d'accompagner 20 entrepreneurs à l'essai ▪ d'aboutir à 10 créations d'activité et à 15 sorties positives 		
AUTRES FINANCEURS	CR PACA = 15.000 € CD13 = 6.000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	44.500 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	42.500 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2017	13.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2016	13.000 €
SUBVENTION 2017 PROPOSÉE	10.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2016	10.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	22,47 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	23,53 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_114-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	01/01/2016
Lieu(x) de réalisation	20 RTE DE GAUZE AIX EN PROVENCE
Contenus et objectifs de l'action	
Public(s) ciblé(s)	DEMANDEURS D'EMPLOI - RSA - JEUNES
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	TOUTE L'ANNEE
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	750	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler)	
Locations	2550	Région (s)	15000
Entretien	908	Département (s)	6000
Assurances	921	Commune (s)	
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs		Territoire du Pays d'Aix	13000
Honoraires	789	Territoire Marseille Provence	
Publicité	395	Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	2079	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel	34392	Territoire Pays de Martigues	
Salaires bruts	23237	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	11155	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux	1216	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		PLAIS DE GESTION	10500
TOTAL CHARGES :	44560	TOTAL PRODUITS :	44560

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de 13000 € représente ... 29,21 ... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à ... Marseille ... Cachet de l'Association :
Le ... 30/09/2015

COUVEUSE INTERFACE
Couveuse d'entreprises à l'essai
6, rue Gilbert Dru
13002 MARSEILLE
Tél. 04 91 90 88 66 - Fax 04 91 91 49 27
Email : couveuse-interface@orange.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_114-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

DOSSIER N° 2017-405	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 109941	28 février 2017	23 mars 2017	30 mars 2017
INSTITUT REGIONAL POUR LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES (I.R.C.E.)			
PRÉSIDENT	Monsieur Jean-Claude MONTANIER	SIÈGE	AIX EN PROVENCE
OBJET STATUTAIRE	Créé en 1989 à l'initiative de chefs d'entreprises de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'IRCE a pour objectif de contribuer au développement économique des territoires de la région PACA. Elle propose aux porteurs de projets de création/reprise d'entreprise un accompagnement et des actions collectives de mise en dynamique du tissu économique des territoires.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Par la mise en œuvre de l'action "CAP DEVELOPPEMENT EN PAYS D'AIX", l'IRCE se propose d'accompagner en 2017 25 chefs d'entreprises TPE/PME et/ou porteurs de projets de création/reprise, présents sur le territoire du Pays d'Aix, dans leur stratégie d'implantation et de développement. L'objectif de l'action vise la dynamisation du tissu économique, le développement et la pérennité des entreprises du territoire et par là même le maintien, voire le développement des emplois créés.</p> <p>Les projets liés au développement durable, à l'innovation et à l'export recevront une attention toute particulière dans le cadre de cet accompagnement.</p> <p>Ce parcours constitué d'ateliers collectifs méthodologiques et pratiques (par groupe de 10 à 12 dirigeants /porteurs de projet), d'audits croisés et/ou focus thématiques (en sous-groupe de 3 à 4 personnes), d'accompagnement individuel (par demi-journées) avec un consultant spécialisé et de réunions à thème, propose aux dirigeants de structurer leur stratégie et leur organisation autour de plusieurs axes de développement :</p> <p>La création d'entreprise - Le développement commercial – la gestion des ressources humaines – la recherche de partenaires financiers – la protection intellectuelle et les stratégies liées à l'innovation – la construction d'une stratégie export et la prospection des marchés étrangers – les actions en faveur de la RSE et du développement durable - la croissance externe/reprise d'entreprise – la transmission d'entreprise.</p> <p>Ces ateliers et rencontres ont aussi pour objectif de favoriser les échanges professionnels, l'élargissement des réseaux, le partage de savoir-faire, autant de facteurs pouvant générer croissance et développement de la TPE/PME.</p> <p>A noter qu'en 2016, plus d'une vingtaine de dirigeants installés sur le Pays d'Aix ont bénéficié de l'accompagnement CAP DEVELOPPEMENT.</p>		
AUTRES FINANCEURS	CR PACA = 35.500 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	90.500 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2016	90.000 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2017	35.500 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	30.000 €
SUBVENTION 2017 PROPOSÉE	15.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	16.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	16,57 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	17,78 %

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_114-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
 Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	02/01/2017
Lieu(x) de réalisation	IRCE 21400 Aix en Provence
Contenus et objectifs de l'action	Accompagnement au développement PME
Public(s) ciblé(s)	Partenaires de projets et dirigeants PME
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	DOUZE MOIS
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : 800,000)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DEPENSES - RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	15 000	Ressources propres	
Achats		Vente	20 000
Prestations de services	13 000	Autres produits	
Matières et fournitures	2 000	Cotisations	
Services extérieurs	5 500	Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	35 000
Assurances		Département (s)	
		Commune (s)	
		Metropole Aix/Marseille/Provence (Total)	
Autres Services extérieurs	18 000	Territoire du Pays d'Aix	35 500
Honoraires	15 000	Territoire Marseille/Provence	
Publicité		Territoire du Pays d'Arles	
Déplacements, missions	3 000	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etrole	
		Territoire Istres/Ouest/Provence	
Charges de personnel	51 000	Territoire Pays de Martigues	
Salaires bruts	35 600	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	15 400	
		
Autres frais généraux	1 000	Fonds Européens	
		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		
		
TOTAL CHARGES :	90 500	TOTAL PRODUITS :	90 500

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de 35 500 € représente 39,2 % du total des produits hors contributions volontaires (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix en Provence le 21/03/17. Cachet de l'Association :



IRCE
 Bastide des Micocoullars
 1940 Route de Loqui
 13090 AIX-EN-PROVENCE
 Tél. : 04 42 59 00 00

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20170323-
 2017_CT2_114-DE
 Date de télétransmission :
 31/03/2017
 Date de réception préfecture :

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution de subventions aux associations à caractère économique - Approbation d'une convention

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 29 MARS 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_114-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :